



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juillet 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session

Point 178 de l'ordre du jour provisoire*

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 26 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur la dernière victime israélienne en date de la campagne terroriste palestinienne dirigée contre Israël.

Le matin du 24 juillet 2001, Yuri Gushchin, jeune Israélien de 18 ans originaire du quartier de Pisgat Ze'ev, à Jérusalem, a été retrouvé mort dans la ville de Ramallah, qui est sous contrôle palestinien. Les services de sécurité palestiniens ont remis son corps, qui portait des traces de balles et de blessures au couteau, aux responsables israéliens. Les bataillons des martyrs d'Al-Aqsa, groupe terroriste palestinien associé au Fatah, la propre faction du Président Yasser Arafat, ont revendiqué la responsabilité du meurtre.

Cette attaque n'est que la dernière d'une série d'attentats qui ont été commis dans le cadre de la campagne terroriste palestinienne, et que j'ai décrits en détail dans mes lettres des 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-

* A/56/150.

S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le nombre des Israéliens tués depuis le début des hostilités, fin septembre 2000, s'établit à ce jour à 135.

Ces attaques surviennent alors qu'Israël continue à faire preuve de retenue afin de respecter les principes du cessez-le-feu de Tenet. Il maintient cette politique en dépit des attaques palestiniennes. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu de Tenet, 700 attentats ont été perpétrés, tuant 16 Israéliens et en blessant 75 autres. À ce jour, les Palestiniens n'ont encore pris aucune mesure sérieuse et concertée pour prévenir les attentats, contrairement aux obligations qui sont les leurs aux termes du cessez-le-feu.

Israël demande à nouveau aux dirigeants palestiniens de respecter rigoureusement les dispositions du cessez-le-feu et l'engagement qu'ils ont pris à maintes reprises de renoncer à la violence et au terrorisme et de poursuivre leurs objectifs politiques au moyen d'un dialogue pacifique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 178 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**
